

Parrot

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Parrot

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Parrot,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Parrot relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Immobilisations financières, créances rattachées et comptes courants d'associés » de l'annexe des comptes annuels concernant les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation de la société Parrot Drones au 31 décembre 2023.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Parrot par votre assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet BM&A et du 6 juin 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet BM&A était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 2 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres



Marie-Cécile Moinier



Pierre Bourgeois

Parrot

COMPTES ANNUELS 2023

PARROT SA

1. Bilan pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et 2022

	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	600 082	600 082	-	-
Fonds commercial	7 622	-	7 622	7 622
Autres immobilisations incorporelles	669 303	669 303	-	1 597
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	1 277 007	1 269 385	7 622	9 220
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	6 836 985	6 592 595	244 391	311 806
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	6 836 985	6 592 595	244 391	311 806
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations	386 547 877	383 484 496	3 063 382	87 696 202
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	271 062	-	271 062	252 183
Total des immobilisations financières	386 818 939	383 484 496	3 334 444	87 948 384
ACTIF IMMOBILISÉ	394 932 932	391 346 475	3 586 457	88 269 410
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Total stocks et en-cours	-	-	-	-
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	39 837	-	39 837	83 364
Autres créances	99 436 607	5 455 214	93 981 393	83 625 371
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total créances	99 476 444	5 455 214	94 021 230	83 708 735
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	7 570 785	-	7 570 785	25 880 278
Charges constatées d'avance	103 122	-	103 122	80 394
Total disponibilités et divers	7 673 907	-	7 673 907	25 960 672
ACTIF CIRCULANT	107 150 352	5 455 214	101 695 138	109 669 406
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes remboursement des obligations	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	7 127	-	7 127	-

Total général	502 090 411	396 801 689	105 288 720	197 938 816
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social, dont versé 4 640 975	4 662 273	4 640 975
Primes d'émissions, de fusion, d'apport	331 631 626	331 652 924
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	203 512	203 512
Réserve statutaire ou contractuelle	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	-163 166 969	-192 939 158
Résultat de l'exercice	-87 690 216	29 772 190
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	12 000	8 000,00
CAPITAUX PROPRES	85 652 227	173 338 443
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	153 760	215 000
Provisions pour charges	139 000	115 000
Total PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	292 760	330 000
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunt obligataire convertible	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Total DETTES FINANCIÈRES	-	-
AVANCES ET ACOMPTE REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	-	-
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630 654	606 623
Dettes fiscales et sociales	1 966 498	3 175 256
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	16 269 990	20 023 268
Total DETTES DIVERSES	18 867 143	23 805 148
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	-	-
DETTES	18 867 143	23 805 148
Écarts de conversion passif	476 590	465 225
Total général	105 288 720	197 938 816

2. Compte de résultat pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et 2022

	France	Export	31/12/23	31/12/22
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	4 932 194	116 263	5 048 457	5 771 081
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 932 194	116 263	5 048 457	5 771 081
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			17 167	33 417
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			492 985	98 000
Autres produits			652 498	707 249
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 211 107	6 609 747
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises			-	-
Variation de stock de marchandises			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			-	-
Autres achats et charges externes			4 367 400	3 865 964
Total CHARGES EXTERNES			4 367 400	3 865 964
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			310 931	264 533
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 742 282	3 706 871
Charges sociales			989 529	1 796 530
Total CHARGES DE PERSONNEL			3 731 811	5 503 401
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			179 390	171 239
Dotations aux provisions sur immobilisations			-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant			-	-
Dotations aux provisions pour risque et charges			94 000	215 000
Total DOTATIONS D'EXPLOITATION			273 390	386 239
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS			208 009	201 553
CHARGES D'EXPLOITATIONS			8 891 540	10 221 690
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-2 680 433	-3 611 943
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation			1 190 000	1 303 652
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			2 766 245	288 145
Reprises sur provisions et transferts de charges financiers			20 236 561	33 118 042
Différences positives de change			1 052 537	1 109 707
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de			-	4 221

placement				
PRODUITS FINANCIERS			25 245 343	35 823 767
Dotations financières aux amortissements et provisions			88 335 562	106 086
Intérêts et charges assimilées			133 720	327 292
Différences négatives de change			1 308 854	1 999 813
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
CHARGES FINANCIÈRES			89 778 136	2 433 191
RÉSULTAT FINANCIER			-64 532 793	33 390 575
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-67 213 226	29 778 633
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			126 190	-
Produits exceptionnels sur exercice antérieur			-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 759 599	-
Reprise sur provisions et transferts de charges exceptionnels			- 0	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 885 789	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			285 985	2 443
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			22 996 160	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			80 634	4 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES			23 362 779	6 443
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			-20 476 990	-6 443
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			-	-
Impôts sur les bénéfices			-	-
Total des produits			34 342 239	42 433 514
Total des charges			122 032 455	12 661 324
BÉNÉFICE OU PERTE			-87 690 216	29 772 190

3. Notes annexes aux états financiers de Parrot SA

Les états financiers ci-joints présentent les opérations de la société PARROT SA.

Son siège social est situé au 174 quai de Jemmapes 75010 Paris.

La présente annexe est destinée à compléter et à commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat relatif à l'exercice s'étendant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, de telle manière que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Sauf mentions contraires, les états financiers sont présentés en euros.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 14 mars 2024.

3.1. Évènements principaux de l'exercice

Il a été procédé à la liquidation et à la dissolution de la filiale espagnole Parrot Iberia en date du 12 janvier 2023.

Parrot SA a souscrit en janvier 2023, à hauteur de 1 M€, à une augmentation de capital de la société Outfliter portant sa participation de Parrot à 35.04 %. Cet investissement s'accompagne d'une option pour

Parrot d'acquérir une majorité du capital de cette société (50,1%) en cas d'augmentation de capital social d'ici octobre 2024.

3.2. Évènements significatifs post clôture

Néant.

3.3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux règles et principes comptables français, y compris les nouvelles règles comptables du Comité de Réglementation Comptable.

Ils sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général, homologué par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) ainsi que par les règlements ultérieurs (2015-06 et 2016-07) venant en modifier certains articles.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des principes comptables fondamentaux et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.3.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation, soit :

- Brevets, licences, marques : 1 à 3 ans
- Logiciels : 1 à 3 ans

3.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilisation restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

- Agencements et aménagements et Installations techniques : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 3 ans
- Matériel bureautique et informatique : 2 à 3 ans

- Matériel de transport : 3 ans
- Mobiliers : 5 ans

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

3.3.3. Immobilisations financières, créances rattachées et comptes courants d'associés

La valeur brute des titres de participation, des créances rattachées aux titres de participation et des compte-courants est comptabilisée au coût historique.

À leur entrée les titres de participation sont comptabilisés :

- pour Parrot Drones SAS à la valeur de l'actif net transmis lors des apports partiels,
- pour les autres filiales à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais accessoires.

Ces valeurs ont été majorées du montant des augmentations et réductions de capital ultérieures.

► Principes de dépréciation

La valeur d'inventaire des titres de participation, des créances rattachées aux titres de participation et des compte-courants est appréciée à la clôture par rapport à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité peut être appréciée avec les éléments suivants : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique, cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des comptes courants est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

► Mise en application

Parrot SA est une holding cotée dont les principaux actifs qu'elle détient sont des titres de participation, des créances rattachées, un compte courant vis-à-vis de sa filiale Parrot Drones et de la trésorerie.

Au 31 décembre 2023, la valeur d'inventaire des titres de Parrot Drones a été déterminée par référence au cours moyen de bourse de Parrot SA de décembre 2023, ajusté d'une prime de contrôle de 25 %. La Société estime que le cours de bourse sur un marché actif est le meilleur indicateur quant à la valeur d'inventaire des titres détenus.

Les capitaux propres de Parrot SA ayant ainsi été établis à 85,6 M€, soit, ramenés par action à 2,8 €, la Société a procédé à une dotation de provision nette pour dépréciation des titres de 62,6 M€. La valeur nette des titres et comptes courants est de 73,3 M€ au 31 décembre 2023.

3.3.4. Créesances

Les créances clients font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée en fonction du risque de non-recouvrement sur la base d'une analyse au cas par cas et en prenant en compte les assurances crédit.

3.3.5. Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en écart de conversion actif pour les pertes de change latentes et en écart de conversion passif pour les gains de change latents. L'écart de conversion actif fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

Selon le règlement ANC n° 2015-05 § 3.1.3, les écarts de change liés à des dettes et créances commerciales sont enregistrés dans les comptes autres charges ou autres produits d'exploitation. La constitution d'une provision pour perte de change doit être enregistrée en dotations aux provisions d'exploitation si celle-ci concerne une opération de nature commerciale.

3.3.6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.3.7. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

► Provision pour actions gratuites attribuées

L'attribution des actions n'est définitive qu'à l'expiration d'une période de deux ans, conditionnée à l'atteinte d'un objectif et à la présence de l'employé à cette date.

La Société ne dispose plus de titres en auto-détention. À la livraison des Actions Gratuites, Parrot S.A. procède à une émission de titres.

Ces plans ne font plus l'objet de provisions dans les comptes correspondant aux coûts des actions, sauf en ce qui concerne les charges sociales associées.

► Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée dans les comptes sociaux et l'évaluation des engagements est faite en application de la convention collective de la Métallurgie avec les hypothèses suivantes :

- âge de départ en retraite cadres : âge permettant l'obtention d'une retraite à taux plein à la sécurité sociale
- âge de départ en retraite non cadres : âge permettant l'obtention d'une retraite à taux plein à la sécurité sociale
- taux de progression de salaires : 3,40 %
- taux d'actualisation : 3,30 %
- taux de charges sociales : 45 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2023 s'élève à 139 K€, contre 115 K€ en 2022.

La Société a mis en œuvre dans ses comptes annuels l'option offerte par l'ANC relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, via la mise à jour de sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels. L'impact défavorable sur le résultat au 31 décembre 2023 est de 24 K€.

3.3.8. Chiffre d'affaires

Les produits de *management fees* proviennent de la facturation des charges communes au Groupe supportées par Parrot SA qui sont communes à Parrot SA et ses filiales françaises :

- prestations informatiques ;
- support multi-services ;
- loyers – uniquement pour les filiales partageant leurs locaux avec Parrot SA ;
- autres charges.

La convention de refacturation prévoit un *cost-plus* de 5 % sauf sur la refacturation des loyers, des services généraux et des actions gratuites. Les autres produits sont principalement composés de la refacturation des redevances de marque à Parrot Drones pour 643,8 K€.

3.3.9. Transactions entre parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées ont fait l'objet d'une analyse permettant de conclure à des opérations normales de marché.

3.3.10. Fiscalité

Au cours de l'exercice la Société a réalisé un déficit fiscal au taux de droit commun, pour lequel aucun impôt sur les sociétés n'a été constaté.

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale au sein du groupe Parrot à l'occasion d'une convention signée le 21 avril 2015.

3.4. Actif

3.4.1. Immobilisations

	Valeur brute début exercice	Acquisitions, fusions, créations virements	Diminutions par cessions mises hors services	Transferts	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Brevets et droits similaires	600 082	-	-	-	600 082
Fonds commercial	7 622	-	-	-	7 622
Autres immobilisations incorporelles	669 303	-	-	-	669 303
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	1 277 007	-	-	-	1 277 007
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Inst. techniques, mat. et outillages	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 707 203	5 500	-	-	3 712 703
Matériel de transport	- 0	-	-	-	- 0
Matériel bureautique et mobilier	3 019 405	104 877	-	-	3 124 282
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	- 0
Total des immobilisations corporelles	6 726 608	110 377	-	-	6 836 985
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Titres de participations	408 544 037	1 000 000	-22 996 160	-	386 547 877
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	- 0
Autres immobilisations financières	252 183	18 879	-	-	271 062
Total des immobilisations financières	408 796 220	1 018 879	-22 996 160	-	386 818 939
Total général	416 799 836	1 129 257	-22 996 160	-	394 932 932

► Amortissements et dépréciations

	Valeur début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeur fin d'exercice	Linéaires
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets et droits similaires	600 082	-	-	600 082	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	667 705	1 597	-	669 303	1 597
Total des immobilisations incorporelles	1 267 788	1 597	-	1 269 385	1 597
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Inst. techniques, mat et outillages	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 645 609	30 317	-	3 675 926	30 317
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel bureautique et mobilier	2 769 193	147 475	-	2 916 669	147 475
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	6 414 802	177 792	-	6 592 595	177 792
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Titres de participations	320 847 836	82 873 221	20 236 561	383 484 496	-

Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total des immobilisations financières	320 847 836	82 873 221	20 236 561	383 484 496	-
Total général	328 530 425	83 052 611	20 236 561	391 346 475	179 390

3.4.2. Filiales et participations

Filiales & Participations SIREN 394 149 496	Capital social	Capitaux Propres hors résultat 2023	Quote-part du Capital %	VNC des titres		
				Brute	Provisions	Nette
PARROT GmbH (Allemagne)	25 000	85 215	100%	25 000		25 000
PARROT SRL (Italie)	10 000	362 719	100%	10 000		10 000
PARROT UK Ltd (Uk)	115	453 629	100%	145		145
PARROT AUSTRALIE	6 149	225 105	100%	8 236		8 236
PARROT DRONES	60 627 825	7 195 185	100%	383 484 498	-383 484 496	2
OUTFLIER SAS	8 005	2 494 840	35%	3 020 000		3 020 000
Total				386 547 878	-383 484 496	3 063 383

La provision pour dépréciation des titres concerne principalement la dépréciation des titres de la société Parrot Drones pour 383 M€.

Filiales & Participations SIREN 394 149 496	Prêts & Avances			Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés
	Brute	Provisions	Nette			
PARROT GmbH (Allemagne)			-	-	-16 770	1 190 000
PARROT SRL (Italie)	84 500		84 500	-	-19 462	
PARROT UK Ltd (Uk)	582 876		582 876	643 637	73 179	
PARROT AUSTRALIE			- 0	96 416	32 641	
PARROT DRONES	75 062 461	-5 455 214	69 607 247	33 798 275	-19 748 842	
OUTFLIER SAS			-	27 852	-533 590	
Total	75 729 837	-5 455 214	70 274 623	34 566 180	-20 212 844	1 190 000

Dans la partie "prêts et avances", le montant de 75 729 K€ est composé de créances de comptes courants. Au cours de l'année 2023, Parrot SA a encaissé 1 190 K€ de sa filiale Parrot GmbH au titre de dividendes versés.

Les informations chiffrées en provenance des filiales sont exprimées en devises étrangères et converties en euros en utilisant le cours de change à la date de la clôture, à l'exception des produits et des charges qui sont convertis en euros en utilisant un taux moyen annuel.

3.4.3. Suivi des valeurs mobilières de placement (VMP)

Au 31 décembre 2023, la Société ne possède plus de valeurs mobilières de placement, les dernières ayant été liquidées suite à la clôture du compte Société Générale.

3.4.4. Programme de rachat d'actions (PRA)

Parrot SA n'a pas procédé à des rachats d'actions en 2023 et n'envisage pas à ce stade de rachat d'actions en 2024.

3.4.5. Contrat de liquidité

La Société n'a pas souscrit de nouveau contrat de liquidité depuis que le dernier contrat a été dénoncé en juin 2019.

3.4.6. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	-
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
Créances	-
Créances clients et comptes rattachés	-
Personnel & organismes sociaux	-
État - Produits à recevoir	-
Divers, produits à recevoir & autres créances	-
Valeurs mobilières de placement	-
Disponibilités	-
Intérêts courus à recevoir	-
Total	-

3.4.7. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	103 122	-
Charges ou produits financiers	-	-
Charges ou produits exceptionnels	-	-
Total	103 122	-

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées durant l'exercice comptable, mais concernant l'exercice suivant.

3.5. Passif

3.5.1. Variation des capitaux propres

	2022	Variations	2023
Capital	4 640 975	21 298	4 662 273
Prime d'émission	331 652 924	- 21 298	331 631 626
Réserve légale	203 512	-	203 512
Report à nouveau	- 192 939 158	29 772 190	- 163 166 969
Provisions réglementées	8 000	4 000	12 000
Résultat N-1	29 772 190	- 29 772 190	-
Résultat N		- 87 690 216	- 87 690 216
Total	173 338 443	-87 686 216	85 652 227

La variation des capitaux propres au cours de l'année 2023 s'explique principalement par l'affectation de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en report à nouveau et de la constatation du résultat 2023.

Les variations du capital social et de la prime d'émission sont principalement liées aux augmentations de capital réalisées les 31 mars 2023 et 17 novembre 2023 par création respectivement de 22 000 et 117 750 actions nouvelles afin de permettre la livraison des actions gratuites des plans du 17 mars 2021 et du 17 novembre 2021.

3.5.2. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
1-Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	30 448 409	0,1524
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	139 750	0,1524
3-Actions ou parts sociales annulées pendant l'exercice	-	0,1524
4-Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	30 588 159	0,1524

3.5.3. Actions gratuites

► État des actions gratuites existant au 31 décembre 2023

Date de la décision	Situation des plans fin 2022	Quantité exercée en 2023	Options caduques en 2023	Attributions 2023	Situation des plans fin 2023	Date limite d'exercice
CA 29/07/20	-	-	-	-	-	-
CA 17/03/21	22 000	-22 000	-	-	-	1-avr.-23
CA 17/11/21	255 500	-117 750	-137 750	-	-	17-nov.-23
CA 27/07/22	295 000	-	-165 000	-	130 000	29-juil.-24
CA 27/07/23	-	-	-11 000	303 600	292 600	29-juil.-25
Total	572 500	-139 750	-313 750	303 600	422 600	

3.5.4. Provisions

	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Montant fin d'exercice
Prov. pour engagements fournisseurs	-	-	-	-	-
Prov. pour garantie clients	-	-	-	-	-
Prov. pour litiges commerciaux	-	-	-	-	-
Prov. pour perte de change	-	7 127	-	-	7 127
Prov. sur plan d'amortissement des actions distribuées	-	-	-	-	-
Prov. sur plan d'amortissement des actions distribuées - NQ	-	-	-	-	-
Prov. sur plan d'amort des actions loi Macron	-	-	-	-	-
Prov. pour risques financiers Parrot Drones	-	-	-	-	-
Prov. pour risques (Indemnités)	215 000	146 634	-	215 000	146 634

transactionnelles)					
Prov. pour indemnités de départ à la retraite	115 000	24 000			139 000
Prov. pour litiges prud'hommaux	-	-	-	-	-
Prov. pour restructuration	-	-	-	-	-
Prov. pour impôts	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	330 000	177 760		215 000	292 760
Prov. sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Prov. sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Prov. sur immo. titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Prov. sur titres de participation	320 847 836	82 873 221		20 236 561	383 484 496
Prov. sur autres immo. financières	-	-	-	-	-
Prov. sur comptes courants	-	5 455 214			5 455 214
Prov. sur stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Prov. sur comptes clients	-	-	-	-	-
Prov. pour dépréciation des VMP	-	-	-	-	-
Prov. pour dépréciation du fonds de commerce Varioptic	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	320 847 836	88 328 435		20 236 561	388 939 710
Total général	321 177 836	88 506 195		20 451 561	389 232 470

3.5.5. Dettes financières

Dettes financières	12/31/23	12/31/22
Emprunt obligataires convertibles	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Intérêts courus à payer	-	-
Cash pooling : emprunts /avance Groupe	-	-
Total	-	-

3.5.6. Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	594 793
Dettes fiscales et sociales	1 690 360
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	-
Charges à payer	-
Autres dettes	53 000
Total	2 338 153

3.5.7. Écart de conversion

Nature des écarts	Montant ACTIF Perte latente	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	Montant PASSIF gain latent
Sur immobilisations non financières	-	-	-	-
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur créances clients	-	-	-	-
Sur créances de comptes courants	7 127	-	7 127	-
Sur dettes financières	-	-	-	-
Sur dettes d'exploitation	-	-	-	-
Sur dettes de comptes courants	-	-	-	- 476 590
Sur dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Total	7 127	-	7 127	- 476 590

L'écart de conversion actif concerne le compte courant Parrot UK en GBP.

L'écart de conversion passif concerne le compte courant Parrot Drones en USD.

3.6. Informations relatives au résultat

3.6.1. Chiffre d'affaires

Répartition géographique	2023	2022
France	4 932 194	5 618 003
Europe hors France	-	-
Autres pays	116 263	153 078
Total	5 048 457	5 771 081

3.6.2. Autres produits

Autres produits	2023	2022
Redevances facturées à Parrot Drones	643 813	706 555
Divers	8 685	694
Total	652 498	707 249

3.6.3. Résultat financier

Produits financiers	2023	2022
Produits financiers de participation	1 190 000	1 303 652
Autres intérêts et produits assimilés	2 766 245	288 145
Reprises de provisions	20 236 561	33 689 510
Transfert de charges	-	- 571 468
Différence positive de change	1 052 537	1 109 707
Plus-value sur autres valeurs mobilières de placements	-	4 221
Plus-value sur actions propres	-	-
Total	25 245 343	35 823 767

Le solde des reprises de provision est composé de la reprise de provision liée à la sortie des titres de Parrot Iberia 20,2 M€.

Charges financières	2023	2022
Provisions pour écart de changes	7 127	-
Amortissements des actions distribuées non qualifiées	-	-
Amortissements des actions distribuées loi Macron	-	-
Dépréciations des valeurs mobilières de placements	-	-
Dépréciations des titres de participation	88 328 435	106 086
Dépréciations des créances rattachées à des participations	-	-
Dépréciation d'actions propres en cours d'affectation	-	-
Dépréciation des comptes courants	-	-
Dépréciation pour risque financier	-	-
Intérêts	133 720	327 292
Différence négative de change	1 308 854	1 999 813
Moins-value sur actions propres	-	-
Mali de fusion	-	-
Total	89 778 136	2 433 191

La dépréciation de titres correspond à la dépréciation des titres Parrot Drones pour 82,8 M€ et du compte courant Parrot Drones pour 5,5 M€.

3.6.4. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sur actifs cédés correspondent à la dissolution et à la liquidation de la filiale Parrot Iberia. Les provisions exceptionnelles ont été passées dans le cadre de la RCC.

Produits exceptionnels	2023	2022
Produits des cessions d'éléments d'actif	2 759 599	-
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	-
Produits exceptionnels divers	126 190	-
Reprises provisions charges exceptionnelles	-	-
Transfert de charges exceptionnelles	-	-
Total	2 885 789	-

Charges exceptionnelles	2023	2022
Pénalités	-	2 443
Charges exceptionnelles (liées à la restructuration)	285 985	-
Valeurs comptables des actifs cédés	22 996 160	-
Mali provenant du rachat d'actions émises par la société	-	-
Provision pour risque exceptionnel	76 634	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 000	4 000
Total	23 362 779	6 443

3.6.5. Impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-67 213 226	
Impôt de droit commun		
Impôt taux réduit		
Retenue à la source		
Impôts bureaux étrangers		
Crédit d'impôt		
Provision pour impôt		
Résultat exceptionnel (hors participation)	-20 476 990	
Résultat avant impôts	-87 690 216	
Impôts		-
Participation		-
Résultat net		-87 690 216

3.6.6. Fiscalité latente

	Base	Impôts
Opérations imposables temporairement		
Report déficitaire	47 008 985	
Déficit de l'année	491 812	
Déficit consommé au cours de l'exercice		
Organic		
Plus-value OPCVM latente		
Gains de change	476 590	
Provision indemnités de départs en retraite (PIDR)	139 000	
Total	48 116 387	
Économie d'impôt future basée sur un taux à 25 %		12 029 097
Total	48 116 387	12 029 097

3.7. Autres informations

3.7.1. Créances et dettes

États des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	271 062	13 369	257 693
Total	271 062	13 369	257 693
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	39 837	39 837	

Créances représentative de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	132	132	
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	560	560	
État - Impôts sur les bénéfices	7 330 545	2 749 229	4 581 316
État - Taxe sur la valeur ajoutée	116 591	116 591	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 363	4 363	
Groupe et associés	91 944 121	-	91 944 121
Débiteurs divers	40 296	40 296	
Total	99 476 444	2 951 008	96 525 437
Charges constatées d'avances	103 122	103 122	
Total général	99 850 629	3 067 499	96 783 130

Les autres immobilisations financières sont composées entièrement de dépôts de garantie sur loyer.

Les créances d'impôts (État – Impôt sur les bénéfices) sont composées principalement du crédit d'impôt recherche de l'exercice pour 3 891 K€, ainsi que de la partie non financée des crédits d'impôt recherche des années : 2020 pour 517 K€, 2021 pour 177 K€, 2022 pour 2 746 K€.

La créance Groupe est composée principalement de la créance de comptes courants sur Parrot Drones pour 91 276 K€. Cette créance est classée à plus d'un an compte tenu du soutien financier accordé à Parrot Drones.

Les autres dettes sont composées principalement de la dette de comptes courants sur Parrot Drones pour 16 214 K€.

États des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-		
Auprès des établissements de crédit	-	-		
Emprunt et dettes financières divers	-	-		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	630 654	630 654		
Personnel et rattachés	1 181 681	1 181 681		
Sécurité sociale et autres organismes	583 771	583 771		
Impôts sur les bénéfices	-	-		
Taxe sur la valeur ajoutée	166 578	166 578		
Obligations cautionnées	-	-		
Autres impôts, taxes et assimilés	34 468	34 468		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	-	-		
Groupe et associés	-	-		
Autres dettes	16 269 991	16 269 991		
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-		
Produits constatés d'avance	-	-		
Total général	18 867 143	18 867 143		

3.7.2. Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- les engagements de paiements futurs relatifs à des contrats de location simple s'élèvent à 131 K€.
- le soutien financier accordé par Parrot SA à sa filiale Parrot Drones.

3.7.3. Indemnités de départ à la retraite

Principales hypothèses	2023	
Taux d'actualisation	3,30%	
Taux d'inflation	5,80%	
Taux de progression des salaires	3,40%	
Tables de mortalité	INSEE TH/TF 17-19	
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	
	Cadres	Non cadres
Âge d'entrée dans la vie active	23 ans	20 ans
Âge de départ en retraite	âge permettant l'obtention d'une retraite à taux plein à la sécurité sociale	âge permettant l'obtention d'une retraite à taux plein à la sécurité sociale
Turnover		
Avant 25 ans	26,00%	30,00%
25 - 29 ans	18,00%	20,00%
30 - 34 ans	11,00%	13,00%
35 - 39 ans	7,00%	7,00%
40 - 44 ans	4,00%	4,50%
45 - 49 ans	2,00%	2,00%
50 ans et plus	0,00%	0,00%
Taux de charges sociales patronales	45,00%	45,00%
Méthode d'évaluation	Unités de Crédit Projetées	
Évolution de la provision au 31/12/2022		
(Provision) / Montant payé d'avance au début de la période	115 000	
Charge / Produit de l'exercice 2023	24 000	
Prestations payées par l'employeur		
(Provision) / Montant payé d'avance au 31/12/2023	139 000	

3.7.4. Effectif

Effectifs	2023	2022
Effectif au 31 décembre	30	37
Effectif moyen	36	39

3.7.5. Rémunération des dirigeants

La rémunération globale allouée aux organes d'administration et de direction s'élève à 447 K€.

3.7.6. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Éléments / Intervenants	BMA	EY
Honoraires de certification des comptes	73 302	82 764
Honoraires SACC :		
SACC requis par les textes	37 770	34 976
Autres SACC		
Total	111 072	117 740

(1) SACC : Services autres que la certification des comptes.